



En matière d'inégalités, les analyses et débats se concentrent le plus souvent sur les écarts entre les hauts et bas revenus, par exemple sur la tension entre le salaire d'un dirigeant d'entreprise et les salaires des ouvriers. D'autres inégalités font elles l'objet de moins d'attention : toutes ces différences de traitement induisent que des personnes ou ménages avec des revenus proches disposent en fin de compte de niveaux de vie inégaux, parfois très éloignés.

« *Les inégalités cachées* », un policy brief écrit par Philippe Defeyt, économiste et publié en février 2023, InES

Les inégalités cachées concernent le plus souvent les ménages à petits revenus, mais pas exclusivement. Un exemple d'actualité : à 1 euro près, un ménage peut perdre le bénéfice du tarif social pour l'électricité et le gaz ; résultat : son niveau de vie sera inférieur (minimum 200 €/mois en moins) à celui du ménage dont le revenu se trouve en-dessous du seuil.

Comme on va le voir, ces inégalités en bas de l'échelle des revenus sont très nombreuses mais souvent ignorées, dans les diagnostics sur la situation sociale et donc par les propositions de réformes en matière de revenus. Les rendre visibles et en faire un objet politique ne peut évidemment conduire à négliger les inégalités plus larges.

Parmi cette liste non exhaustive, élaborée par [InES \(Inclusion, Égalité et Solidarité\)](#) <sup>[1]</sup> un think tank dont les membres se sont donnés pour mission de repolitiser la question des inégalités sociales, figurent les mécanismes d'indexation. Si la quasi-totalité des salaires sont indexés d'une manière ou d'une autre, les travailleur·euses sont très inégaux en matière de maintien du pouvoir d'achat. Entre les salariés qui sont indexés comme dans le secteur public et ceux qui le sont une fois par an, l'écart entre les salaires bruts, pour un même salaire en début d'année, montera fin 2022 à 10,4%. Concrètement, pour un salaire brut en janvier 2021 de 3.000 €/mois, l'écart mensuel sera en fin d'année de 312 € !

Un autre exemple d'inégalités cachées, proposé par la recherche : l'action des CPAS. La proportion de jeunes aidés par les CPAS qui bénéficient d'un Revenu d'intégration sociale (RIS) étudiant est très variable d'une commune à l'autre. Certes il peut y avoir des raisons pour que le pourcentage varie d'une commune à l'autre ; d'autre part certains résultats concernent de toutes petites populations et peuvent donc être circonstanciels. Mais on peut quand même penser que, à conditions plus ou moins égales, un jeune n'a pas la même chance de pouvoir prolonger ou entamer des études et/ou d'en changer et/ou de les étaler en fonction du CPAS dont il dépend. De plus, la faible concertation entre les services sociaux de l'enseignement supérieur et les CPAS conduit à des différences de traitements entre étudiant·es en difficultés. Le CBCS avait d'ailleurs consacré sa [revue BIS sur la question des](#)



[précarités étudiantes](#), en 2021.

La question de l'accès ou non, à un logement social, dissimule, elle aussi, des inégalités cachées. Le nonaccès à un logement social implique, à revenu égal, une importante perte de niveau de vie, qui varie d'environ 300 à 600 € par mois (dépendante de la configuration du ménage) ; cette perte est faiblement compensée à Bruxelles et le sera tout aussi peu en Wallonie. Le loyer demandé est, à conditions de revenus et situation familiale équivalentes, totalement indépendant de la taille du logement, de sa qualité énergétique, de sa situation, de sa vétusté, des équipements énergétiques, etc. Concrètement : un ménage dans un logement petit, mal situé, vétuste, pas isolé, sans espace extérieur et qui doit apporter ses propres équipements énergétiques (ex : un convecteur) paiera - à revenu égal - exactement le même loyer que celui qui a la chance d'accéder à un logement tout récent, plus grand, mieux situé, bien isolé, avec un petit jardin et où les équipements énergétiques sont modernes et installés (par exemple : le chauffage central).

[Lire l'article dans son entièreté](#)